

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi du 17 juillet 2020 – n° 319**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.a2@sports.gouv.fr](mailto:ds.a2@sports.gouv.fr)

[Téléchargement des pièces jointes](#)

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

## Vie des établissements

### Actualité ministérielle

[Le décret n°2020-870 du 15 juillet 2020](#) relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a été publié ce jour au Journal officiel.

### Bureau DS2A

Nous vous invitons durant cette période estivale de transmettre, dans vos correspondances mail, l'adresse mail du bureau : [DS.A2@sports.gouv.fr](mailto:DS.A2@sports.gouv.fr).

## Sport de haut-niveau

### INSEP – groupe de travail « Accueil des délégations étrangères »

A l'aune de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris, l'INSEP reçoit de plus en plus de sollicitations pour établir des collaborations internationales, avec la volonté pour le pays demandeur de pouvoir bénéficier d'un accueil privilégié de ses équipes / cadres. L'accueil de sportifs de haut niveau ou de cadres sportifs de nationalité étrangères participent d'une logique d'optimisation de la performance sportive. Les échanges d'expertises et de pratiques ainsi que les confrontations sportives avec les meilleures nations sont sources d'enrichissement.

Les JOP à Paris en 2024 renforcent cette attractivité. Même si l'INSEP et les centres labellisés du réseau grand INSEP ont un rôle majeur à jouer en matière d'accueil des délégations étrangères participant ainsi à la réussite des JOP et au rayonnement de la France, elle ne peut se traduire par la mise en concurrence non maîtrisée des équipes étrangères avec les Equipes de France.

La conciliation de ces enjeux nécessite une concertation étroite avec les acteurs afin de décliner les procédures partagées qui garantissent les intérêts de chacun et ne nuisent pas à la performance des sportifs français.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'INSEP se propose d'organiser trois temps d'échanges (sous la forme d'un groupe de travail) pour mettre en place des procédures construites en étroite concertation avec les DTN des fédérations olympiques et paralympiques, et ce dans le but de garantir une préparation optimale aux équipes de France tout en permettant l'accueil de délégations étrangères.

Ce groupe de travail a pour objectif de rendre une cartographie indiquant par disciplines et par pays les différents sites qui pourraient accueillir des délégations étrangères en bonne articulation avec les objectifs de camps d'entraînement des Equipes de France. Afin de pouvoir délivrer cette cartographie, nous vous proposons de réunir le groupe de travail les 3 et 24 septembre 2020 et le 8 octobre 2020 en après-midi.

Pour en savoir plus, contacter

[Babak AMIR-TAHMASSEB](#), directeur de la Cellule des relations internationales et du Réseau Grand INSEP. Tél. +33 (0) 1 41 74 42 87 / Mob. + 33 6 19 12 04 50

## Formation professionnelle

### Webinaire « Certification QUALIOPI : Faisons le point avec la DGEFP »

Le bureau DS.3B vous confirme tout l'intérêt de suivre les webinaires régulièrement organisés par différents acteurs de la formation professionnelle et qui trouvent toute leur place dans votre activité en matière d'information et de formation continue.

Par exemple, le 09 juillet 2020, a été organisé un webinaire « Certification QUALIOPI : Faisons le point avec la DGEFP » dont le replay est accessible [ici](#).

A cette occasion, ont été abordés les points suivants :

- Genèse de la certification « qualiopi » et du référentiel national,
- Evolution de la liste des certificateurs,
- Difficultés rencontrées par les prestataires (OF) et principales non-conformités,
- Modalités applicables à ceux certifiés avant le 01/01/2021,
- Evolutions possibles de « qualiopi ».

Parmi les sujets abordés, le bureau DS.3B souhaite souligner tout particulièrement les deux points suivants :

- La sous-traitance : rappel que l'article L6351-1 du code du travail impose de se déclarer dès qu'une personne physique ou morale réalise une action de formation professionnelle. Les sous-traitants doivent donc bien être déclarés auprès de la Directe. Par ailleurs, il est nécessaire d'être précis dans le contrat de sous-traitance sachant que le respect de la qualité est de la responsabilité du donneur d'ordre.
- Deux projets de textes : un décret en conseil d'Etat [CE] et un arrêté sont en attente (le décret est passé au Conseil d'Etat récemment) seront proposés à la signature dès que les conséquences du remaniement seront tirées.

Si ces textes sont signés, ils permettront de faire passer la durée de la certification « qualiopi » à 4 ans pour ceux certifiés avant le 31 décembre 2020. Si vous êtes prêts, cette disposition confirme tout l'intérêt qu'il y a, pour vous, à vous impliquer le plus rapidement possible dans l'obtention de la certification « qualiopi ».

Ces textes permettraient aussi de corriger la date du 01 janvier 2021 au 01 janvier 2022 dans le code du travail et autres textes ; d'autoriser que l'audit initial puisse se faire également à distance (dans l'arrêté).

### Formation et transition écologique

En 2019, *France Stratégie* et le *Centre d'études et de recherches sur les qualifications* (Céreq), avec l'appui de l'*Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte* (Onemev), ont mené une enquête ayant pour thème l'identification et l'accompagnement de l'évolution des compétences en lien avec la transition écologique.

Pour ce faire ils ont construit un cycle de 5 web-conférences pour répondre aux besoins identifiés. Il s'agit d'intégrer les préoccupations écologiques dans l'activité économique ce qui implique de transformer les emplois, les compétences et les formations. Anticiper ces transformations est un enjeu crucial. Le cycle des web-conférences débutera le 29 septembre 2020, des précisions et les modalités d'inscription sont à retrouver en pièce-jointe. Une brève [présentation du sujet est consultable ici](#).

## Relations internationales

### Programme Erasmus+ sport

PRENEZ DATE - 29 septembre - Journée d'info Erasmus + sport

Le CNOSF et le ministère chargé des sports, en partenariat avec l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport, organisent une journée d'information consacrée au programme Erasmus + sport. Cet évènement se tiendra le mardi 29 septembre 2020 matin, dans le cadre de la semaine européenne du sport, dans les locaux du CNOSF au 1 Avenue Pierre de Coubertin à Paris.

L'objectif de cette demi-journée est d'exposer les possibilités offertes par le programme Erasmus + pour monter des projets européens relatifs au sport et de permettre un retour d'expériences en présentant des projets français soutenus dans ce cadre. Nous vous invitons d'ores et déjà à noter cette date et nous reviendrons prochainement vers vous pour vous fournir de plus amples renseignements. N'hésitez pas à diffuser cette information à des personnes qui seraient susceptibles d'être intéressées.

Pour toute demande d'information, [ds.maei@sports.gouv.fr](mailto:ds.maei@sports.gouv.fr).

*Le rythme hebdomadaire de diffusion du flash info établissements ne sera pas garanti durant le mois à venir. S'il est diffusé, il le sera en fonction des besoins et toujours le vendredi*

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)

--

Ce message a été vérifié et son contenu semble exempt de la plupart des virus ou de contenu dangereux

[Cliquez ici pour signaler ce message comme spam](#)